

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Jumelage entre les
communes de
Montereau-fault-Yonne
(France) et YALOVA
(Turquie)**

N° D_92_2026 (PROTOCOLE)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL
Adjoints au Maire Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

29

~~~~~

La Municipalité propose d'engager un jumelage entre la commune de Montereau-Fault-Yonne et la commune de Yalova, en Turquie. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de renforcer les coopérations internationales de la commune, de créer des liens d'amitié durables et d'encourager les échanges culturels, éducatifs, économiques et citoyens entre nos deux collectivités.

Yalova est une commune située au nord-ouest de la Turquie, sur les rives de la mer de Marmara, à proximité d'Istanbul. Elle compte environ 120 000 habitants et constitue un territoire dynamique, reconnu pour son environnement naturel, ses installations thermales, son université, ainsi que son tissu industriel diversifié. Elle mène également des projets structurants de développement urbain et touristique.

Le choix de Yalova s'inscrit dans une logique de coopération ouverte sur les régions dites « périphériques » de l'Union européenne, et tournée vers les enjeux contemporains : innovation, jeunesse, transition écologique, culture et attractivité territoriale. Par ailleurs, Montereau accueille une communauté importante issue de Turquie, dont certaines familles conservent des attaches dans cette région, ce qui renforce la pertinence humaine et sociale de ce rapprochement institutionnel.

Le Serment de jumelage, élaboré conjointement avec les autorités municipales de Yalova, fixe les principes et objectifs de la coopération envisagée. Il prévoit notamment :

- des échanges institutionnels et techniques entre services municipaux dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de la gestion urbaine et des services publics ;
  - des initiatives en matière d'éducation, de culture, de sport et de jeunesse, permettant de rapprocher les populations et les associations des deux territoires ;
  - une collaboration potentielle entre établissements d'enseignement secondaire et supérieur, notamment autour de projets scientifiques, linguistiques et culturels ;
- .../...

- la valorisation des atouts économiques des deux communes, en particulier dans les secteurs du thermalisme, de l'artisanat, de l'agroalimentaire et de l'industrie ;
- la mise en réseau des acteurs économiques, consulaires et associatifs, afin de soutenir des projets communs et de favoriser la mobilité entre les deux communes.

Cette coopération est conçue dans le respect des prérogatives propres à chaque collectivité, sans obligation financière ou politique. Elle s'inscrit dans les valeurs de fraternité, de paix, de dialogue entre les peuples et de promotion des principes universels de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Lors de sa réunion du 07 avril 2026, la proposition d'établissement d'une relation de ville jumelée entre la municipalité de Yalova et celle de Montereau-Fault-Yonne a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Municipale de Yalova.

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 15 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : MME BILLÉ - MME DESANTE représentée par MME DOIGNON - M. DEYDIER – MME DOIGNON – M. BAROUKH – M. VATONNE)**

- **D'APPROUVER** le jumelage avec la ville de Yalova (Turquie);
- **D'ADOPTER** le Serment de jumelage joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit Serment de jumelage.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON